Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Doulkaada 1444
6 Juin 2023

N° 67

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1422**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1423**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1427**
Homologation de résolutions **1427**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1427**
Avis aux créanciers..... **1433**
Convocations
Sociétés anonymes **1434**
Autres sociétés **1443**
Divers
Avis au public..... **1443**
Rectificatifs **1444**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'Administrateurs

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

M.F : 000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 26 mai 2023, sous le n°23802478 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 29 mai 2023 sous le n°2023122195, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, la société PARENIN S.A, et Madame Selma BELLEGHA en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

2023R01409SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 15 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 12 mai 2023 à 13H, au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 15 Mai 2023 sous le n°23702224 quittance n°M043995 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises du tribunal de 1ère instance de Médenine le 18/5/2023 sous le n°2023119149, il a été pris la résolution suivante à l'unanimité :

Faisant suite à la délibération de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mai 2023 au cours de laquelle le mandat d'administrateur de Monsieur Romdhane Rahli a été renouvelé le Conseil unanime décide de lui renouveler les fonctions en tant que Président Directeur Général et lui donne les pouvoirs nécessaires pour diriger la société.

2023X00752SANB2

Les Ciments d'Oum El Kelil CI.O.K SA, capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 014606Z

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2023 enregistré à la recette des finances en date du 9 mai 2023 (quittance n°M038691) et déposé au registre national des entreprises le 15 mai 2023 (quittance n°2023117608), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 de la CI.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 du groupe CI.O.K.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Nomination de Monsieur Smaoui Anis gérant du cabinet ICCA comme étant un co-commissaire aux comptes pour la période 2022-2023-2024.

10- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.

11- Renouvellement du mandat des administrateurs.

12- Délégation des pouvoirs.

Et selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2023 enregistré à la recette des finances en date du 9 mai 2023 (quittance n°M038700) et déposé au registre national des entreprises le 15 mai 2023 (quittance n°2023117608), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise en vertu de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2- Mise à jour de l'article n°19 du statut de la société relatif au conseil d'administration conformément au Décret Présidentiel n°2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation.

3- Délégation des pouvoirs.

2023401407SANB2

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha - 1er étage - Mutuelleville 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 1021844M

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 18/7/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés - 1er Bureau- Tunis le 19/5/2023 sous Qn°4845 En°23802208.

Les administrateurs ont décidé de renouveler les mandats de M Alli Ayodeji en qualité de président du conseil, et de M Mohamed Ridha Ellouze, en qualité de directeur général pour une durée égale à leurs mandats d'administrateurs.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 24/5/2023 sous identifiant unique n°1021844M et dossier n°2023120720.

2023401418SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

SOCIETE ZENITH HOLIDAY

Société à responsabilité limitée

Capital social : 8 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble l'Aouina Centre 4ème étage Cité Taieb M'Hiri 2045 l'Aouina Tunis

Identifiant Unique : 1603568Y

Suivant acte sous-seing privé en date du 25 Avril 2023 enregistré à la recette des finances La Goulette - Tunis le 4 mai 2023 sous le n°23703270, quittance n°55859 et dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises, «RNE», en date du 8/5/2023 sous le n°2023115718.

Mr. Mohsen Trabelsi a cédé 39 900 parts sociales lui appartenant dans le capital de la société Zenith Holiday à Mr. Mehdi Trabelsi qui possèdera désormais 40 000 parts sociales sur un total de 800 000 parts soit 5% du capital de la société Zenith Holiday.

Il a été également décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts pour tenir compte de cette cession.

2023R01416SRLB2

Dissolution

SOCIETE LANS PARAMED

Société en liquidation

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : 22 Avenue Habib Thameur Tunis

MF : 1733279P/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5/10/2022 enregistré à la recette des finances de Habib Thameur Tunis en date du 24/10/2022, Enregistrement n°2503276 Quittance n°M062674, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société «LANS PARAMED» et la nomination de Mme Ahlem Khlifi en tant que liquidatrice de la société.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des entreprises le 8/11/2022 sous le n° 2022124294.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de la liquidatrice Mme Ahlem KHLIFI au siège social de la société.

2023401378SRLB2

Changement de liquidateur

Société MONTAZAH TABARKA - en liquidation - S.A.R.L

Siège social : N°19 rue du jasmin Ariana el jadida

Identifient unique : 0031450V

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire de la société «MONTAZAH TABARKA» - en liquidation, tenue le 15 mai 2023 et enregistré le 24/5/2023 à la recette des finances rue de paradis Ariana n° de quittance 66827 n° d'enregistrement 23704813 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 30/5/2023 sous le numéro 2023122553, il a été décidé ce qui suit :

- Mettre fin à la mission du liquidateur Mr. Mohamed Nejib Dhieb.

- Désigner Mr. Slah Guedouar sis à 2 bis rue Argentine Imm Argentina 5ème étage Belvédère - Tunis nouveau liquidateur de la société «MONTAZAH TABARKA» avec le pouvoir absolu pour l'accomplissement des procédures de liquidation et ce en application des dispositions du code de commerce.

2023401416SRLB2

Réduction du capital social

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION AGRICOLE

«SODEXA»

Société à responsabilité limitée

Siège social : 5/7, Rue Khartoum - Tunis

Capital social : 555.0000

M.F : 0492728V

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Rue d'Autriche le 9 Mai 2023, sous le numéro 23502318, quittance numéro M038718, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 30/5/2023, sous le numéro 2023122329 il a été décidé de réduire le capital de la Société de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" de 5.550.000D à 555.000D et ce, par la réduction du nominal social de 100D à 10D.

2023401421SRLB2

Société BBJ

SARL au capital de 30.000 DT

Siège social : Rue du Lac Ons Immeuble Adonis bloc b 3ème étage les Berges du Lac 1 - Tunis

IU : 1404412T

Suivant acte de cession de parts en date du 11/4/2023, enregistré à la recette des finances le lac Tunis, le 16/5/2023 sous le n°23107919, quittance n°M056553, et selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/5/2023 enregistré à la recette le Lac Tunis, le 16/5/2023 sous le n° 23703921, quittance n°M056555, dont un exemplaire de chacune a été déposé au registre national des entreprises le 23/5/2023 sous le n°2023119525, il a été décidé :

- Mr Ahmed Grati cède et transporte toutes ses parts (1500) parts sociales à la société les Plaisirs de la terre

- Nomination de Monsieur Bekir Boukhchina nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

- Changement du siège social de la société à la Rue du Lac Léman immeuble Mak Crown 1er étage B2-1053 les Berges du Lac - Tunis.

- Mise à jour des statuts.

2023401424SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé avec signatures légalisées de ses parties le 26/5/2023, et enregistré à la recette des finances de Raoued, le 26/5/2023, quittance n°M065651, enregistrement n°23202696; Maher EL KHOUJA (rue IBN EL KAIS, cité des professeurs, Ariana Nord, Ariana), a vendu à Raja TOUMI (01, rue El Borj, Cité Ghazala, Ariana), la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, qui est immatriculé au Registre National des Entreprises

sous n°1048657C; exploité comme salle de jeux électroniques (PLAY STATION), dans le local sis au 45, avenue de Palestine, Cité Ghazala, Ariana.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'acquéreuse. Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du local dans lequel le fonds de commerce est exploité; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 31/5/2023.

2023T00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/5/2023 enregistré à la recette des finances de Midoune Djerba le 19/5/2023 sous le n° d'enregistrement 23202721 quittance n°M041479.

Société AU RONDPOINT DES DELICES représentée par ses gérantes Mm Claire Costiou titulaire du passeport n°19EI07481 et Mm Carine Constiou titulaire du passeport n°17 EA 68056 ont vendu à Monsieur Chouaib ben Mohamed Slii CIN n°09124479 et Sami ben Messaoud Ben Younes CIN n° 05756727 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de restauration sis à la Rue Ali Belhouen 4116 Midoune Djerba gouvernorat de Médenine

Les oppositions seront reçues entre les mains des acheteurs au local dit si contre et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 27/5/2023.

2023T00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/5/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 8/5/2023 sous le n°2320249, quittance n°M042223 Monsieur Nazih ben Mohamed Saadallah titulaire de la CIN n°05744682 a vendu à monsieur Marouan ben Almezher Essid titulaire de la CIN n°13464012, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sis et pour tous services administratifs et bureautique et informatique à la route de Gabès km 0.5 Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sami Mohamed Bouguila avocat rte 2 Mai 1966 Médenine et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié au journal Achourouk du vendredi 19/5/2023.

2023R01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 19-05-2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 19-5-2023 sous le n° de reçu M054326 et sous le n° d'enregistrement 2320147, Monsieur Lotfi Ben Eljileni Boussorra, titulaire de la CIN n°05710321, a vendu à Monsieur Dhaou Ben Elhedi Khatalli, titulaire de la CIN n°05071481, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie connu sous le nom "café Zaytouna" exploité au local sis au rond-point de l'olivier à Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès du vendeur ci-haut indiqué à son adresse à la route de Médenine Km 3 Zarzis. Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "le Quotidien" en date du 25/5/2023.

2023R01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au terme d'un acte sous seing privé daté le 12/5/2023 enregistré à la recette des finances Midoun Jerba, le 12/5/2023, sous le n°23202105, reçu n°M039621. Mr Ben Maamar Lazhar, titulaire du matricule fiscal : 0482965B/C/000, a vendu à Mme Ben Dilen Najiba, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce d'épices et salaisons, exploité dans le local n°26 du Marché Municipal de Midoun jerba.

Toutes oppositions éventuelles quant au prix de vente, doivent être portées entre les mains du vendeur Mr Ben Maamar Lazhar à l'adresse du local objet de la vente du fonds de commerce, et ce dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la parution du présent avis au journal Officiel de République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 25/5/2023.

2023R01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/8/2022, Mr Ibrahim Ben Belgacem Leghdiri CIN n°09194891 a vendu à Bilel Ben Mohamed Leghdiri CIN n°06536267 et Ibrahim Benmohamed Leghdiri CIN n° 065566363, la totalité du fonds de commerce sis à Tataouine centre et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 25/5/2023.

2023R01414FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce publié le 19 mai 2023 au journal la Presse, en vertu d'un acte notarié rédigé par le notaire maître Mehdi Zaied daté du 01 avril 2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 6/4/2023 quittance n°M038676 par lequel Mme Faouzia Guiras veuve Gastli cède par donation et à part égal à ;

- Mr Wissem Gastli titulaire de la CIN n°06340075 délivrée à Tunis le 10/01/2015 et né le 24/11/1979.

Et Mr Omar Gastli titulaire de la CIN n°06475274 délivrée à Tunis le 21/9/2013 et né le 4/9/1987.

Le fonds de commerce dit «Boulangerie Gastli», identifiant unique 1457148, exercé au local sis au 13 rue Marbella Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels à une valeur de 120 000 dinars.

2023R01415FCCC2

Donation de la nue propriété d'un fonds de commerce

Suivant un acte notaire rédigé par le notaire maître Nourelhouda Ajmi et son accesseur Maître Henda Rabti enregistré au journal mensuel des notaires journal n°127 et 130 Mr Monji Ben Hmida Ben Ahmed Trabelssi donne à sa femme Nabila Bent Mohamed Ben Othman Ben Mohamed Said et ses fils Hamza Omaima et Ines Trabelssi le fonds de commerce sis à la Route de Bac avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que achat et vente des bouteille de gaz.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais perçu par la loi à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/5/2023.

2023R01423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 25/5/2023 enregistré à la recette des finances de Mareth Gabès le 25/5/2023 Reçu n°M025409 Enregistrement n°23200679 Mr Taher Bidah a vendu et cédé à Mr Abdelhak Dadi la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant nommé «Restaurant Le Soleil» sis à la rue 27 Octobre Mareth Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au bureau de Maître Jamel Hafien Avocat sis à la Rue Al Maarefa Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 27/5/2023.

2023R01424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Mourad Massoudi 21 rue Bachir jaziri Gabès, daté du 18/4/2023 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 20/4/2023 reçu n°27499 n° d'enregistrement 23203410, Monsieur Abd Rahman Bnaser a cédé à Monsieur Walid Hfaidh l'ensemble du fonds de commerce à 230 lotissement Aboulbaba Zrige Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'avocat Maître Mourad Massoudi 21 rue Bachir Jaziri Gabès.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et «Le Quotidien» daté du 13/5/2023.

2023R01425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 14/4/2023 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 18/4/2023 quittance n°27014, enregistrement n°23203309, Me Mohsen Hrihira a cédé à Me Amine Bérriche la totalité du fonds de commerce sis au 92 rue Jamel Abdennaceur Gabès exploité comme restaurant.

Le fonds de commerce contient des éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser à Mr Amine Bérriche sis au 92 rue Jamel Abdennaceur Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 24/5/2023.

2023X00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing par maître Maissa Limam le 12/5/2023 et enregistré le 18/5/2023 à la recette des finances Diar Wafa quittance M053108 n°2320237 Loua Masmoudi registre de commerce n° 1661022/Q a vendu à Jamila Dabbech CIN : 01239794, la totalité du fonds de commerce café hashtag sise dans l'immeuble le petit prince route majestic bigville Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mayssa Limam immeuble palmarium 3 bloc d 4ème étage Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 01/6/2023.

2023X00744FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route EL AIN Sfax le 30-5-2023 sous numéro 23202734 quittance n°M037480 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Société ACADEMY GENIUS GENERATION matricule unique n°1642833, demeurant à la route Manzel Chaker km 5 rue Hédi Chaker n°279 El Ain Sfax, a vendu à la Société El Amira Kmar, société en cours de constitution, en la personne de son mandataire Yosra Ghnania CIN n°08771277 du 3-9-2010, demeurant à la rue Manzel Chaker km 1.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à la route Manzel Chaker km 5 rue Hédi Chaker n°279 El Ain Sfax, exploité en tant que Garderie Scolaire.

Les oppositions se font entre les mains de Société El Amira Kmar, à la route Manzel Chaker km 5 rue Hédi Chaker n°279 El Ain Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est route Manzel Chaker km 5 rue Hédi Chaker n°279 El Ain Sfax.

Cette annonce a été publiée le 31-5-2023 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2023X00745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce daté du 12/5/2023 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 18/5/2023 quittance n°M055549 n° d'enregistrement 18201426, Monsieur Hasan Kchaw CIN n°001272104 a vendu toute la totalité du fonds de commerce consacré à l'alimentation générale sis à la route Sidi Mansour km 9 Sfax à madame Moufida Elmarzouki CIN n°08796415.

Cette annonce est publiée dans les journaux quotidiens Essabeh et le Temps le 26/5/2023.

Les oppositions seront présentées au bureau de maître Miladi Makram avocat à Sfax sis au 38 Rue Bourguiba dans un délai de vingt jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2023X00749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Iwzir le 16/5/2023 sous le n° 15301635, quittance n°M033652, la Société santé beauté confort, l'identifiant unique n°1322347Y, une entreprise spécialisée dans le négoce de matériels semi-médicaux a vendu à la Société Ginko médical, l'identifiant unique n°1756715M une entreprise spécialisée dans le négoce de matériels semi-médicaux la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis au 14 rue Mustafa Mohsen Borj Louzir Ariana.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de l'avocat Maître Mohamed Ali Gherib à son bureau sis au 12 rue El Imam Moslem El Manzah 4 Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien Achourouk du 01/6/2023.

2023401417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 30 mars 2021 enregistré à la recette des finances rue Eljazira, Quittance Numéro 14439 enregistrement numéro 23200652.

Monsieur Nader Ben Sadek Ben Ali Missaoui cin numéro 08482265 délivrée à Tunis le 30/11/2015 demeurant à cité Elharik Zaouia, a cédé le fonds de commerce qu'il a crée au local commercial rue Mohamed Manachou numéro 17 Montfleury Tunis avec ses éléments incorporels et corporels à monsieur Issa ben El Aid Ben Massoud Choubani demeurant 6 rue Allela Fessi Montfleury Tunis cin numéro 02550524.

Les oppositions doivent être envoyées à monsieur Issa Choubani au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal la Presse le 01/6/2023.

2023401423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 décembre 2017 Enregistré à la recette des finances à Mateur Le 26 septembre 2022, quittance n°M052271 et n° d'enregistrement 22201924 Monsieur Hasan Ben Othman Mbarki titulaire de la carte d'Identité nationale n°01505738 en date du 14/9/1998 a vendu à Madame Amel Bent Amor Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°01574809 en date du 20 Juin 2007. Le fonds de commerce "Toute Activité Commerciale" Avenue Wkelet El Marakchi n°06 Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à la Cité Ezzouhour Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 1/6/2023.

2023401426FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce à titre de gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé daté et signé le 17/4/2023 et enregistré à la recette des finances à Sidi Hssine reçu n°M041593 et immatriculation n°23301361 daté le 19/4/2023, rédigé par maître Msahli Najet avocate à la cour de cassation dont le bureau situé au 26 rue Enakil Zahrouni Tunis.

El Aroussi Ben Salem el Dridi a loué à titre de gérance libre au profit de société Restaurant Drimar dont son représentant judicaire ; la totalité du fonds de commerce qui est son propriétaire exploité comme restaurant dans le local sis à la résidence enassim rez-de-chaussée el Agba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels pendant 02 ans à partir du 01/4/2023 au 01/4/2025.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours (20j) qui suivent la publication du présent avis au jort entre les mains de société Restaurant Drimar dont le local sis à la résidence Enassim rez-de-chaussée el Agba.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidiens le 18/5/2023.

2023T00509FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé signé le 23/5/2023 enregistré à la recette des finances de Ghomrassen le 24/5/2023 quittance n°M008369 enregistrement n°23300210 Mr Belgacem Lachiheb a donné en location gérance à Mr Abdessatar Gorcia le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité actuellement café de 1ère catégorie sis à l'avenue de Habib Bourguiba Ghomrassen.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 27/5/2023.

2023R01412FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue d'El Jazira le 21/3/2023 quittance n°M019802 enregistrement n°23300854.

Mr. Karoui Moncef titulaire de la C.I.N n°00131058 délivrée le 6/02/2020 a loué un fonds de commerce en gérance libre d'un magasin destiné pour l'esthétique et SPA, sis au 1er étage lotissement AFH lot n°158 1ère tranche Ain Zaghouan à Mme. Rahma Béji Kdissa titulaire de la C.I.N. n°08538086 délivrée le 11/01/2019.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 2 juin 2023.

2023401413FCCC3

Résiliation de contrat de location de fonds de commerce

Suivant un contrat de résiliation de contrat de location de fonds de commerce le 19/5/2023 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 22/5/2023 numéro de reçu n°M052306 numéro d'enregistrement 23302672, un accord a eu lieu entre le bailleur le propriétaire de fonds de commerce Bakhta fille Ibrahim Alani veuve Hédi Belhadj et «société la griffe du bey» société à responsabilité limitée représentée par son gérant Anis Ben

Hédi Belhaj pour résilier le contrat de location du fonds de commerce ce qui se manifeste en fabrication et commerce des bijoux avec ses éléments matériels et moraux exploité dans le local situé en premier étage immeuble bacha numéro 2 avenue Farhat Hachad Nabeul enregistré dans le registre national des entreprises section Nabeul sous l'immatricule unique 1736329V.

Toute opposition doit être faite entre les mains du locataire du fonds de commerce société «la griffe du bey» société à responsabilité limitée son siège social situé dans le local en premier étage immeuble bacha numéro 2 avenue Farhat Hached Nabeul dans un délai du 20 jours à la date de la publication de cette résiliation au j.o.r.t.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal Achourouk» le samedi le 27/5/2023 page IP723/530.

2023401432FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association des fils d'anciens combattants et victimes de guerre

Sujet : Social

Siège : Rue Ennazeha route de Raoued km 7 - Ariana.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle aux enfants des anciens combattants et des victimes de guerre

- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, tout en respectant les lois et règlements en vigueur dans ce domaine.

Membres :

Président : Ghedifi Abderrahmen

Secrétaire général : Chaibi Mohamed Hédi

Trésorier : Mohamed Taher Mabrouki.

2023T00565APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant procès-verbal de constitution du 18/02/2023 enregistrée à la recette des finances El Manar le 24/5/2023, quittance n°037275 enregistrement n°23801455 il a été décidé la constitution d'un syndicat :

Nom de syndic : RESIDENCE TABOUK

Adresse : Impasse Tolède n°3 El Manar 1 Tunis

Objectifs de syndic :

- Responsabilité avec entretien partie commune;

Composition du syndic :

- Mohamed Mondher Lakhoua : Président

- Farah Ben Mrad : Secrétaire générale

- Kaouther Jemour : Trésorière.

2023401411APSF1

Constitution du syndic des propriétaires

De la résidence ezzayatine-raoued plage

Suite à l'assemblée générale élective du 31 janvier 2021, enregistrée au bureau de recette des finances le 12 février 2021 quittance numéro 21800529 sous le numéro MO13337, un bureau du syndic a été élu comme suit :

- Dhouha Tlig : Présidente

- Tarek Baoueb : Secrétaire général

- Hatem Kacem : Trésorier.

2023401437APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de la Résidence des copropriétaires

PANORAMA Les Jardins de Carthage

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2021, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette en date du 1er novembre 2021 sous le numéro 21706459 reçu numéro 85322 et le PV de la réunion des Membres du Bureau du Syndic en date du 22 octobre 2021 enregistré sous le numéro 21706458 reçu numéro 85320.

Après lecture des rapports financier et moral et leur approbation, les élections ont eu lieu pour le renouvellement des Membres du syndic.

- Mohamed Charfeddine Gallouz : Président

- Sadok Marzouk : Vice Président :

- Moncef Rebai : Secrétaire Général

- Nadia Darragi : Secrétaire Générale adjointe

- Rachid Ellouze : Trésorier

- Adel Fehri : Trésorier Adjoint.

2023R01170APSF2

Syndicat Unit des Agents des Douanes Tunisiennes

Le 29 et le 30 avril 2023 à Hammamet s'est tenue la conférence exceptionnelle du syndicat unifié des agents de douane, en présence de Mr le notaire Marwen Riahi. Au cours de cette conférence le chef du bureau exécutif M.Al-Habib Al-Habibi, le chef du bureau national M.Lotfi Triki. Après la démission du chef du bureau exécutif et chef du bureau national, il a été enregistré à la recette de finance rue de France Nabeul reçue numéro 35680, enregistrement numéro 23000195.

2023401433APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Yosra Mnara

Huissier de justice

34 av de l'environnement Hammam-Lif

Code TVA : A557639

Dossier : N°6028

Suite à l'absence de volontaire d'achat du fonds de commerce objet de l'annonce publiée dans le JORT n° 45 en date du 14/4/2023 page 933, une seconde date de vente aux enchères publiques est fixée le mercredi 21 juin 2023 à partir de 11H30 du fonds de commerce constitué à l'Hôtel Anais 3 Etoiles, sis à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet 8050 avec une

nouvelle mise à prix d'un million trois cent soixante cinq mille sept cent quatre vingt six dinars (1.365.786D000).

Le fonds contient 350 lits et constitué des éléments corporels : ensemble d'éléments de réception en marbre, aménagement spécial, 02 climatiseurs, détecteur de fumé, 115 appareils de téléphone, 115 lits une place en bois, 240 matelas une place, 300 oreillers, 230 tables de nuit, 115 coiffeuses en bois, 115 tables en bois, 115 supports tv ometal, 115 télévisions orient, 115 tabourets de coiffeuse en bois, 115 miroirs de chambre, 115 tableaux mural, 115 rideaux en tissu, 345 appliques lumineuses murales, 115 baignoires, 115 éviers lavabo, 115 portes valises en bois, 115 tables plastiques, 930 chaises plastiques, 115 sèche-linge, 115 toilettes, 115 supports de serviettes de visage, 115 supports de serviettes de bain, 115 supports de savon, 115 chasses de toilette, 115 supports de papier toilette, 115 rideaux de bain, 115 appareil de téléphone télécom, 115 portes brosse toilette plastique, 115 poubelles plastique, 360 draps de lit, 120 couvre lit, 240 taies d'oreiller, 06 chariots de ménage, 02 ascenseurs, 01 générateur d'électricité, 02 compresseur d'eau, 02 central d'air, ensemble de différentes pompes, 01 laxatif à eau, 02 centrales de climatisation, ensemble de machines de réglage, 08 pompes à chaleur, ensembles de matériels incendies, 115 robinetteries de bain inox, ensembles de différents éléments de décoration, ensemble de satellites, manège pour enfants : et des éléments incorporels : nom commercial, clientèle, enseigne, droit au bail.

La nouvelle mise à prix de ces éléments est de 744.921D.000 pour les éléments corporels et de 620.865D.000 pour éléments incorporels.

La vente est en vertu du document exécutoire du jugement définitif rendu par la cour d'appel de Nabeul sous le n°31166 du 28/01/2020 consigné dans la copie n°98441, à la demande du poursuivant la société entreprise de bâtiment Bejaoui par son représentant légal, RC : B0327012004 identifiant unique 0879401T sise à la rue mer Azov cité la gazelle Ariana; contre le débiteur propriétaire du fonds de commerce la société tunisian international tourisme TIT, RC : B1161861997 identifiant unique 0341842H sise à l'Hôtel Anaïs à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet Nord. B.P 224 Hammamet 8050. La vente sera effectué par l'officier commis dépositaire du cahier des charges maître Yosra Mnara huissier de justice au 34 avenue de l'environnement Hammam-Lif Ben Arous, selon les conditions suivantes : 1 : le plus offrant pour lequel sera adjugée la vente accepte le fonds de commerce dans l'état où il est avec tous ses éléments et prends en charge le local lui même et assume les dépenses et taxes légales et tous les contrats relatifs à l'activité du fonds de commerce. 2 : Le bénéficiaire de l'adjudication est tenu de payer les frais d'enregistrement et de la procédure de la vente, les frais des procès-verbaux d'huissier de justice, les frais d'expertise et honoraires d'avocat. 3 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit obligatoirement faire sortir une copie du PV de l'adjudication et en informer à ses frais les créanciers. 4 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit insérer le PV d'adjudication au registre national des entreprises. 5 : La visite des éléments du fonds est possible le jour même de l'adjudication, toute personne qui veut participer aux enchères doit avancer à l'huissier de justice 10% du prix initial avant le début des enchères rendu à la fin des enchères si elle n'est pas bénéficiaire de l'adjudication. La prise en charge des éléments du fonds vendu est immédiate après le paiement du prix définitif par chèque bancaire certifié libellé au nom de l'huissier de justice chargé de la vente abstraction faite de toute contestation.

Le bénéficiaire doit régler ces procédures dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de l'adjudication. 6 : la vente du fonds de commerce aura lieu en une seule fois sur la base du totale du prix des éléments corporels et du prix des éléments incorporels atteints par les enchères.

Pour consulter le cahier des charges ou autres informations, prendre contact avec maître Yosra Mnara à son adresse mentionnée ci-dessus, tél 29.738.121/53.140.191.

2023T00560VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après la renonciation de l'acheteur

Cabinet maître Doghman Doria

Avocate à la cour de cassation

Rue Tunis Beb Rmal Bizerte

Tél : 97 546 874

Matricule fiscal : PA1027351 W

Créancière saisissante : Deana Colleen Elaine Redford résidente en grande Bretagne en sa qualité créancière saisissante qui a élu son domicile à l'étude de son avocate à la cour de cassation Maître Doghman Doria, sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

Débiteur saisi : Ahmed ben Ettaher Ben Salem Sakka résidant à el Kharouba el Mrezga el Hammamet, en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Doghman Doria avocate à la cour de cassation, sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

L'Immeuble objet de la saisie : la description de l'immeuble est comme suit :

Premièrement : Quant à l'emplacement : L'immeuble est situé dans la zone appelée "Sidi Hammad" qui se trouve dans la banlieue ouest de la ville de Hammamet du gouvernorat de Nabeul, dont l'accès se fait par une voie non pavée de 5 mètres de largeur, liée par le nord à la route régionale n°28 dans sa partie reliant "Manaret El Hammamet" et le village (Balda) "Sidi Ejdidi".

Deuxièmement : Quant au titre foncier et la propriété : l'immeuble revenant à la propriété de Ahmed Sakka est représenté par les parts indivises s'élevants à 1012.014m² du titre foncier n°590724 Nabeul dénommé "Teffha" (17 تفاحة) résultant du changement du titre foncier mère

n°509818 Tunis 52 (2 س) composé de la parcelle cadastrale n°241 dont la superficie totale est de 19780m² situé dans l'arrondissement H de Machykhet Bir Bourguiba; qu'il a acquis par achat de monsieur Ali Ben Youssef Khdhira en deux étapes. Troisièmement : quant aux composantes : l'immeuble est constitué d'un morceau de terrain d'une forme irrégulière et d'une terre plate, entouré dans la plutpart de ses parties d'une clôture murale et dans d'autres parties par la construction des voisins; sur lequel est bâti une villa à un seul étage dont la caractéristique architecturale est moderne (elle est composée d'un hall, d'une salle de réception, d'un salon, d'une salle à manger, de trois chambres à coucher, de deux salles de bain et d'une cuisine) avec une véranda et un escalier de coté menant à la terrasse supérieure; entourée d'un jardin gazonné dans la plus part de sa superficie, contenant quelques arbustes éparpillés, des plantes décoratives, une fontaine d'eau, des voies carrelées, un abri de voiture et un dépôt.

Quatrièmement : Quant à l'état général des constituantes de l'immeuble : l'état général est bon puisque la villa a été construite depuis environ dix années, elle est reliée aux réseaux électriques et à l'eau potable, comportant un système de chauffage centrale et tout le matériel électrique et sanitaire; les équipements de la cuisine sont de catégorie supérieure, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium et protégées avec du fer martelé, les plafonds sont décorés par des tableaux et des plaques de plâtre; quant à la véranda, les voies extérieures et les surfaces nécessitent plus d'entretient car elles contiennent quelques fissures.

Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture de l'immeuble saisi qui sera mis à la vente aux enchères à cause de la renonciation de l'acheteur maître Mathlouthi Ayman l'avocat sis à son cabinet : route esselm immeuble gallela 3ème étage Grombalia 8030, est fixé à cent quatre vingt quatre mille dinars (184.000 dt).

Cet immeuble lui a été vendu aux enchères le 10 avril 2023 par l'effet du jugement n°952 pour un prix de deux cent cinquante trois mille trois cent dinars (253. 300 dt) après une baisse de quarante pour cent du prix initial d'ouverture qui a été fixé à quatre cent vingt et un mille neuf cent dinars (421.900 dt) conformément à l'évaluation établie par l'expert Karim Chakroun nommé en vertu de l'ordonnance sur requête n°64151 du président du tribunal de première instance de Grombalia décidé le 1 Avril 2022, contenue dans son rapport d'expertise signé et révisé par le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 27 juin 2022, sans compter les dépenses qui seront tarifiées le jour de l'audience. Les enchères ne seront prononcer que par un avocat et de la part de celui qui a consigné au moins le tiers du prix d'ouverture fixé à la caisse des dépôts et consignations ou qui a présenté un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Et concernant les étrangers celui qui a obtenu l'autorisation du gouverneur.

La date de la vente aux enchères, l'heure et le tribunal chargé de déroulement de cette vente : La vente aux enchères sera le lundi correspondant au trois du mois de juillet de l'an deux mille vingt trois (3/7/2023) et à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience des saisies immobilières devant la chambre des criées sise au tribunal de première instance de Grombalia dont le siège est situé à l'avenue de la paix (esselm) Grombalia.

Les conditions d'examen et de visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble et son examen peuvent se faire toutes les journées de la semaine et pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges : elle se fait soit auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia soit en l'étude de Maître Doghman Doria avocate sise à la rue Tunis Beb Rmal Bizerte.

2023R01417VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Chagrani Jabeur

Avocat à la cour de cassation

4 Avenue Farhat Hached Ariana

Tél : 71 717 333

Fax : 71 715 301

M/F : 512906 H

Poursuivant : Houcine Essaïdi, Dalila Essaïdi, Noura essaïdi et Latifa Essaïdi, Mohamed Ali Klai, Héritiers Mohamed Sakouhi : Chamsa Torchani et Jaouhar Sakouhi, élisant domicile à l'étude de Maître Chagrani Jabeur Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Parties poursuivies : Faouzi ben Othmen Essaïdi, résidant au 29 rue Médenine Elhafsia Tunis elmedina.

Avocat poursuivant : Maître Chagrani Jabeur Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Fondement de l'exécution : Jugement n°8052 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 14/4/2012 décidant que l'immeuble objet du titre foncier n°91936 Tunis «sfaihi 3» n'est pas susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse et le partage de son prix entre les ayants droit selon leurs côtes parts et les condamnant aux dépenses y compris les honoraires de l'expertise évaluées à 400D, 000.

Description de l'immeuble objet de la poursuite : Immeuble à usage d'habitation (deux étages) objet du titre foncier n°91936 Tunis dénommé «sfaihi 3» sis au 29 rue Médenine Elhafsia Tunis elmedina.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : Cinq cents et un milles cent cinquante cinq dinars 501.155D000 avec frais.

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application des dispositions de l'article 425 cpcc, et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Tunis au palais de justice le Mardi 11 Juillet 2023 à partir de 9H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Chagrani Jabeur et au greffe du tribunal pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023R01443VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

Messaoued Dalai, travailleur, CIN n°01407205 du 19/01/2000, sis à Mourredine - Msaken, Sousse, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

1- Afifa bent Hssan Dhriwa, travailleur, n° de la CIN indisponible.

2- Faouzia bent Hédi Kaabi, travailleur, n° CIN indisponible.

3- Jamel ben Hédi Kaabi, travailleur, CIN n°05506322 du 14/01/2005.

4- Najet bent Hédi Kaabi, travailleur, n° CIN indisponible.

5- Sou ad bent Hédi Kaabi, travailleur, n° CIN indisponible

6- Abdel Naiim ben Hédi Kaabi, travailleur, CIN n° 08457300 du 25/8/2021.

7- Chokri ben Hédi Kaabi, travailleur, n° CIN indisponible.

8- Hayete bent Abdelwaheb Missawi, travailleur, n° CIN indisponible.

9- Ibtissem bent Abdelwaheb Missawi, travailleur, n° CIN indisponible.

10- Amel bent Abdelwaheb Missawi, travailleur, n° CIN indisponible. Tous demeurants à Mourredine- Msaken, Sousse

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé sis à la zone El Ghraba, mouredine, Msaken, Sousse, au sud l'immeuble ouvre sur rue non goudronnée et puis un lot de terrain contenant des oliviers à la propriété de l'Etat, Est rue 1er juin et puis lot à la propriété de Tunisie Telecom au nord Othmane Zayani et à l'ouest Jamel Kaabi, il se compose de 5 départements :

- dep 1 : ouvrant sur l'Est et sud à l'usage de Afifa Dhriwa se compose d'un hall 02 chambres cuisine et toilettes superficie 100 m².

- dep 2 : ouvrant sur l'Est et nord à l'usage de Jamel Kaabi se compose d'un hall 04 chambres cuisine et toilettes superficie 112 m².

- dep 3 : ouvrant sur le sud à l'usage de Chokri Kaabi se compose d'un hall une chambre dépôt cuisine et toilettes cour non couverte superficie 115 m².

- dep 4 : ouvrant sur l'Ouest et sud à l'usage de Souad Kaabi se compose d'un lot de terrain entouré superficie non couverte et cuisine et toilettes superficie 120 m².

- dep 5 : ouvrant sur le nord à l'usage de Abdel Naiim au milieu de département se compose d'un hall 02 chambres cuisine toilettes et cour non couverte superficie 98 m².

La superficie totale du terrain est 545 m² dont 321 m² couverte et 224 m² non couverte.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à cent soixante dix sept mille sept cents cinquante dinars (177.750,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 6 juillet 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes les personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00670VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

Zied ben Mohamed Rached Sayeh, demeurant à Sousse, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73 260 557.

La partie saisie :

Mohamed Rached ben Ali Sayeh, travailleur, CIN non disponible, élu son domicile au restaurant CABRI, sis au n°48 rue Mongi Slim, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts de la partie saisie à l'indivise qui se compose du quart de :
1- Local commercial au RDC de l'immeuble El Habib 2 sis au «houferete el Hboss», Sousse, la superficie presque 15.41 m² avec ses parts indivises de 15.41 de la totalité de 2944.27 parts.

2- Appartement n°2 sis au 1er étage de l'immeuble El Habib 2 sis au «houferete el Hboss», Sousse, composé d'un hall 2 chambres cuisine avec terrasse et une salle de bain et toilette la superficie presque 101.83 m² avec ses parts indivises de 101.83 de la totalité de 2944.27 parts.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quarante trois mille neuf cents quarante deux dinars 500 millimes (43.942,500 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 6 juillet 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00671VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant : Ibrahim Asma demeurant à la rue de Bagdad à Ouerdanine ; titulaire de la carte d'identité nationale n°06793848.

Débiteur saisi : Aliliche Mohamed Lotfi, demeurant à la rue Abdallah Chaouch à Ouerdanine, titulaire de la carte d'identité nationale n°04176665.

Avocat poursuivant : Maître Zaara Najib avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Chedly Guedira à Monastir.

Immeuble saisi : il s'agit de 3330 parts et 370.044 parts sur 16652 parts indivises revenant à la partie saisie relative au terrain agricole objet du titre foncier n°26420 Monastir; composé de 2 parcelles : n°123-125 située à Ouerdanine sud délégation de Ouerdanine gouvernorat.

De Monastir Est d'une superficie : 16652 mètres carrés.

- La mise à prix de l'immeuble saisi : 27.500.775 D.

- Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à l'audience et le tribunal le jour de l'audience devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 5/7/2023, à partir de 9 heures du matin.

- Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble objet de la vente est possible tous les jours du travail.

2023S00674VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

Latifa Break demeurant à Ouled Aziza Amiret Hojaj.

L'avocate poursuivante :

Maître Noura Ben Salem, Avocate sise à bab el Kram Monastir.

L'objet de la vente :

La totalité du garage sis devant le lycée de Amiret el Hojaj

- Le P.V de la saisie immobilière fait par Maître Mongi Boughattas le 18 décembre 2022 sous le n°15949.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 5 Juillet 2023 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Fredj Ben Mouldi Naira demeurant à Amiret el Hojaj.

Mis à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de vingt trois mille huit dinars par l'expert Boudokan Kamel.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans Restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Pour plus de renseignement contacté l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges.

2023S00675VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax 74225462

MF : 580954WPA000

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, identifiant unique et matricule fiscal 013026E ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Mohamed ben Abdelhmid Krichen, tunisien, gérant de société, titulaire de la CIN n°01326286 demeurant à la route de Teniour Km 1,5 station Kaied Est Sfax et à son domicile élu chez son avocat Hichem Ben Amira à 39 boulevard militaire imm Athar Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

La propriété consiste en un terrain rectangulaire qui comprend un bâtiment de deux étages construit à la limite avec les voisins de tous les côtés situé à la route de Gabès, km 6,5, avenue Ali Balhouan, connue sous le nom de impasse Al-Sweilhi (en face de la ferme Dandouk) Sfax, et elle est limité au Sud par un bâtiment à la limite de deux étages appartenant à Khanfir à l'Est rue Ali Balhawan (Zankat Al-Sweilhi) d'où son entrée au Nord par un bâtiment à la limite d'un étage appartenant à d'Abdul Majeed Al-Bahri et à l'ouest par Abdul-Karim Khanfir. Sa superficie est de 200 mètres carrés il mesure du nord au sud des deux cotes est et ouest 10 m et de l'Est à l'Ouest des deux cotes sud et nord 20m. Il se compose de deux étages avec une surface couverte de 400 mètres carrés. Le rez-de-chaussée : sa superficie est de 200 mètres carrés et il comprend un escalier qui mène à l'étage supérieur dans le coin nord Est, et le reste est une grande salle utilisée comme atelier de forgeron contenant un bureau, un cellier et deux chambres. Ses murs en brique son toit en ourdie et ciment son sol est cimenté. Il est équipé par une porte métallique ouvrant sur la rue de l'Est en haut de laquelle une fenêtre, alors qu'il n y'a pas de fenêtres sur les autres côtés. Son sol est couvert de carrelage. Il est équipé d'électricité, et son état général est moyen.

L'étage supérieur : sa superficie est de 200 mètres carrés, et c'est une grande salle dont les murs sont construits en briques, non cimenté des côtés intérieur et extérieur, son plafond est en ourdie et béton armé, avec une grande ouverture au milieu et une deuxième petite ouverture. Il comporte une chambre couverte de carrelage et un escalier découvert donnant à la terrasse. Son état général est moyen.

Charges : Hypothèques

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 690 mille dinars

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 400 mille dinars

Location : le rez-de-chaussée est loué à Hassen Besbes comme atelier de forgeron pour une durée indéterminée avec un loyer mensuel de 400 dinars.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à cent huit mille dinars (108.000,000d) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi le douze juillet deux mille vingt trois (12/7/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 avenue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00721VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

1/ Partie poursuivante : M. Mohamed ben Tahar Abbes, demeurant à la Rue Gremda km 5, impasse Ben Abdallah Sfax CIN 01306055.

2/ Partie saisie : Fadoua Bent Chedli Hadriche, demeurante, Rue Gremda km 4 Bouzaiane Sfax, CIN 05309454, et qui a élu son domicile au cabinet de son avocat Mourad Kallel avocat à la cour de cassation, immeuble intilaka bloc B 2 - 5ème étage, Sfax (comme il a été indiqué dans l'acte de notification de l'huissier notaire Maître Mohamed Najjar Sassi, numéro 41014 en date du 22/3/2023.

3/ Immeuble saisi : Un terrain clôturé, situé à la route Gremda km 6, rue militant Tahar Kammoun Sfax à droite vers centre ville, de superficie de 1540 m², Limité au sud Par Béchir et Mohamed Frikha, à l'est Ahmed Frikha, au nord Nejib Jmal, à l'ouest rue Tahar Kammoun, l'entrée du dit terrain est située à l'ouest. Sur ce terrain est édifié une villa moderne de superficie de 315 m², contenant une véranda (sud-est) qui mène à la salle de réception et de séjour, 4 chambres, 2 salles de bain, wc, et une cuisine, une porte à l'est qui mène à une véranda (nord-est) avec un réservoir au coin (nord-ouest), il existe un studio de 60 m².

La villa est entourée par un espace carrelé et un autre nu.

4/ Mise à prix : un million cent mille dinars (1100.000.000 D) suivant expertise judiciaire, plus les frais de procédures.

5/ Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mercredi 28/6/2023 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, rue Ahmed Alloulou prés caisse nationale de sécurité sociale.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2023X00741VEPA1

Etude Maître Moez Hkiri

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule Fiscal : 1053031/F/P/000

Poursuivant : AMI Assurances (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social Cité les Pins, Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Partie saisie : Riadh Laadheri titulaire de la CIN 00328262 demeurant au 17 rue Omar Ibn Alkhattab Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Moez Hkiri avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Les parts indivises soient (6157.8125m2) du T.F n°18969 Sousse dénommé «Eljorf Elkbir 185» consistant en un terrain agricole planté de 285 oliviers avec une maison traditionnelle d'une superficie de 244 m² dont 144 couvert et une maison abandonnée d'une superficie de 59 m².

Le terrain est équipé d'un puits traditionnel et d'un réservoir d'eau.

Mise à prix : (247.132.812) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (03 Juillet 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401408VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Lakhdhar Ali

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tél/Fax : 77411150

Partie poursuivante : Mouez Hissaoui demeurant à Feriana Kasserine.

Partie saisie : Elsghayer Rahmouni cité Awled Abderahim Feriana Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Lakhdhar Ali Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba Kasserine.

L'immeuble saisi : Immeuble en construction sous la forme d'un magasin commercial avec une zone couverte 50 mètres carrés et une piste non couverte et un espace couvert destiné à un piste, le sol est carrelé, les murs extérieures sont construits en brique, avec 02 portes, la première pour la piste (fermée) et la seconde pour l'entrée principale (à moitié ouverte) situé dans le quartier universitaire de Kasserine, d'une superficie d'environ 200 mètres carrés, il est bordé à l'ouest par un immeuble résidentiel, à l'est par un café, au sud par des terres blanches, et au nord par une route goudronnée.

Mise à prix : trente cinq mille dinars (35000.000) sans compter les frais qui seront fixes ultérieurement par le tribunal.

Lieu et date de l'adjudication : le lundi 10/7/2023 à partir de 9h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine. Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour plus de renseignement, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2023401412VEPA1

Vente aux enchères suite à une saisie immobilière

Etude Maître Khabthani Nejla

Avocate prés la cour de cassation

Sise au 24 Avenue Farhat Hached Ariana 2080

Tél : 71 70 80 90

98 316 998

Le créancier saisissant : La banque tuniso-libyenne, société anonyme, identifiant unique 033272/D. Siège social centre urbain Nord - 1082 Tunis.

Le débiteur saisi : société «Rasfa immobilière» en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée registre de commerce n°B130602002 identifiant unique 07962402L. Siège social avenue Ibn Kholdoun n°24 Ariana 2080. Faisant élection de domicile au centre de Bureau n°2.17 2ème étage centre urbain Nord 1082 Tunis (en vertu du procès d'élection de domicile n°222502 fait par l'huissier notaire Mourad Hkim en date du 5/9/2022).

L'avocat poursuivant : Maître Nejla Khabthani avocate prés la cour de cassation MF : 704687 H sise au 24 avenue Farhat Hached Ariana 2080.

La désignation de l'immeuble saisi : le bien foncier objet du titre foncier n°110033 Tunis nommé «Fabienne» sis à la rue Ibn Rachik n°18 jardin Belvédère Tunis d'une superficie de 714 mètres carrés, (714 parts) c'est un terrain rectangulaire sans construction, à l'exception d'une bâtisse délabrée en état d'écroulement.

Les charges réelles grevant le titre :

- Hypothèque pour un montant de (850.000.000 DT) inscrite le 23/01/2017 (volume 1/17 n°1288 au profit de la Banque Tuniso-libyenne)

- Hypothèque pour un montant de (130.000.000 DT) inscrite le 31/10/2017 volume 2/17 n°2522 au profit de la Banque tuniso-libyenne.

- Procès-verbal de saisie-exécution inscrit le 18/4/2023 vol 23/01 n°9276 au profit du poursuivant la Banque tuniso-libyenne.

La mise à prix :

La mise à prix du bien objet du titre foncier n°110033 Tunis nommé «Fabienne» d'une superficie de 714 mètres est déterminé à (2.345.490,000 DT)

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières le Mardi correspondant au vingt sept juin 2023 (27/6/2023) à neuf heures du matin et plus au tribunal de première instance de Tunis sis à rue Bab Bnet Tunis.

- Toute personne intéressée par la visite du bien immobilier peut effectuer la visite tous les jours de la semaine et peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Les intéressés par la participation aux enchères doivent consigner le tiers de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire certaine et ce avant l'audience.

Les enchères sont portées uniquement par l'intermédiaire d'un avocat.

- Les étrangers souhaitant participer aux enchères doivent être munis des autorisations requises.

2023401422VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Nabeul, il sera procédé à la distribution de la somme de 785.000, 000 déposée à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 4/11/2022 sous le numéro M096183 et le 13/10/2022 sous le numéro M090132.

Suite à la demande de la BNA représentée par son avocate Bouraoui Boutheina contre Abderrazek Ben Slama Bouslah.

Tout créancier désirant participer à la distribution, doit présenter sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis les titres de sa créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal.

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 468 au CPCC.

2023T00563VEPA2

Avis de distribution

Affaire Distribution n°109

Suite à la décision de Madame Mouna Ben Chikh le juge chargé de distribution des deniers et de l'ordre auprès du tribunal de première instance de Grombalia, et vu la quittance de dépôt du produit de la faillite de la société débitrice (SMVDA Primasol) n°M034815 en date du 26/5/2021, et l'attestation de dépôt datée du 8/5/2023, il a été procédé à l'ouverture de distribution du montant de 597.577,843 Dinars.

Et suite à la demande de distribution présentée par Maître Atallah Mohamed pour le compte de la

Société Tuniso-Saoudienne de Recouvrement en la personne de son représentant légal enrôlé au tribunal sous le numéro 109 et annexé par tous les documents, la quittance de dépôt n°M034815 en date du 26/5/2021 et l'attestation de dépôt datée du 8/5/2023.

Par conséquent tout créancier éventuel doit présenter les titres de sa créance au greffier du tribunal concerné par un avocat dans un délai de 30 jours à compter .de la publication de la présente sous peine de forclusion.

Cette annonce est établie suivant les articles 464 et 466 du code des procédures civiles et commerciales.

L'article 468 du C.P.C.C annonce que «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2023401406VEPA2

Distribution de deniers

Tribunal de 1ère instance de Tunis

Affaire numéro 2022/2064

Par application des articles 467 et 468 CPCC et en vertu de la décision du juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Tunis 1, et suite à la requête de distribution présentée par Maître Fathi BELAIBA, avocat près la cour de cassation à Tunis, agissant pour le compte de sa cliente la CIAR en la personne de son représentant légal, sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis contre Ghazi Melloui, domicilié 2 rue Mahmoud Beyrem El Menzah 5 et/ou 31 rue de la liberté, et suite à la consignation des deniers à la trésorerie générale de Tunisie correspondant à la somme de 110.000,000 DT selon le certificat numéro 15450 en date du 2 juillet 2022, tout créancier éventuel souhaitant participer à la distribution est tenu de présenter au greffe du tribunal les titres de sa créance par l'intermédiaire d'un avocat dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au JORT ou de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception. Il devra également présenter une demande de collocation faite par le ministère d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le requérant. Cette demande devra énoncer les causes de préférence éventuelles de la créance.

A cette requête devra être joint un certificat de la Caisse des dépôts et consignations, attestant le montant, la date et le numéro de consignation, ainsi que les noms, professions et domiciles du débiteur et de tous les créanciers dénoncés dans la réquisition de consignation.

2023401410VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant acte rédigé par maître Raweh Kdissi le 22/5/2023 et suivant ordonnance sur requête n°92440 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 29/5/2023, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 56050626, en qualité de liquidateur des biens communs entre Fahmi Belaabi titulaire de la CIN n° 07345097 et Assil Kdissi titulaire de la CIN n°07408745.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2023401420VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 D

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 0751191 B

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à 10 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice.

3. Approbation des conventions règlementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Renouvellement du mandat du Directeur Général de la société.

2023T00559SANB3

Société SBIT

Société anonyme

RNE numéro 0001799G

Le PDG de la Société SBIT, société d'études touristiques et immobilières informe les actionnaires de la tenue d'une assemblée générale ordinaire le vendredi 23/6/2023 à 10 heures du matin au siège de la société sis à Tunis au 5/1 Rue el soued à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive des assemblées générales des exercices 2018/2019/2020.

2) Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018/2019/2020.

3) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers.

4) Sujets divers.

5) Pouvoir pour accomplissement des formalités

Cette publication est parue aux journaux le Quotidien et Achourouk du 31 mai 2023.

2023T00561SANB3

Société SBIT

Société anonyme

RNE numéro 0001799G

Le PDG de la Société SBIT, société d'études touristiques et immobilières informe les actionnaires de tenue d'une assemblée générale ordinaire le samedi 24/6/2023 à 10 heures du matin au siège de la société sis à Tunis au 5/1 Rue el soued à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue des assemblées générales des exercices 2021 (tardive) et 2022.

2) Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021 (tardive) et 2022.

3) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers.

4) Sujets divers.

5) Pourvoir pour accomplissement des formalités

Cette publication est parue aux journaux le Quotidien et Achourouk du 31 mai 2023.

2023T00562SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001855 X

CNSS : N°3137443

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Câble sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 8 heures, à l'administration de l'usine sise à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

- Questions diverses.

2023T00566SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1006790 B

CNSS : N°30385111

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 19 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00567SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1057129 H

CNSS : N°30373185

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 18 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023T00568SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0775718 P

CNSS : N°23734280

Messieurs les Actionnaires de la Société Stifen Fruit sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 17 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00569SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOTEE

SA au capital de 4.600.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898 V

CNSS : N°23783689

Messieurs les Actionnaires de la Société Sotee sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 16 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00570SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Immobilier

SA au capital de 3.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 307287 G

CNSS : N 23731048

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 15 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023T00571SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

STIFEN

SA au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0381664 E

CNSS : N°4650068500

Messieurs les Actionnaires de la Société STIFEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00572SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Tunisie Electroménager «TEM»

SA au capital de 262.500 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0006882 X

CNSS : N° 6661270

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisie Electroménager «TEM» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Questions diverses.

2023T00573SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Mateur

SA au capital de 7.500.000 DT

Siège social : Résidence Palais du Golfe

Rue du Lac Mâlaren, Bloc D, Bureau D7, 3ème étage Les Berges du Lac, Tunis

IU : 0341876 T

CNSS : N°17518806

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Mateur sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 11 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00574SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0296286 T

CNSS : N° 2058188

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 9 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2023T00575SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 DT

Siège social : 230, avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hasine1095

IU : 0033519 H

CNSS : N°7762929

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Tunis sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 10 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2023T00576SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494 R

CNSS : N°4476548

Messieurs les Actionnaires de la Société MT Elloumi sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 8 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.
- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2022.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2022.
- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Questions diverses.

2023T00577SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 933582 Z

CNSS : N°30304679

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Distribution sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 29 juin 2023 à 13 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2023T00578SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira International

SA au capital de 300.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694 L

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Vendredi 30 juin 2023 à 10 Heures, à son siège social sis à l'Avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00579SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1056589 E

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 11 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023T00580SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1140417 J

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00581SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Elka Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153229 W

Messieurs les Actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 13 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00582SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153383 K

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00583SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION

DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI -

S.A. au capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana.

IU : 0977517D

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Promotion Pôles Immobiliers et Industriels - STPI - sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 16 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00584SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

ABM Management

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1006814 R

CNSS : N°34732965

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Management sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 30 juin 2023 à 9 heures, à son siège social sis à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2022.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2023T00585SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

Immeuble Sprols, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

N°1384/2023

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/6/2023 à 10H au siège de la Société sis à l'immeuble SPROLS Fourat I route de Sbeitla Kasserine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation de rapport d'activité de l'exercice 2022,

2- Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022,

3- Approbation éventuelle de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2022,

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022,

5- Affectation des résultats

6- Application de la note circulaire n°28 du 22 Juin 2005 de Monsieur Le Premier ministre concernant le versement de jeton de présence pour les membres des représentants d'Etat dans le Conseil d'Administration,

7- Nomination des nouveaux membres au conseil d'administration de la société régionale du transport du Kasserine

8- Nomination du commissaire aux comptes de la Société Régionale.

2023R01407SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

Immeuble Sprols, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

N°1383/2023

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 26 juin 2023 à 11H au siège de la Société à Kasserine en vue de :

- Statuer sur les dispositions de l'article 388 du code des Sociétés commerciales.

2023R01408SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 8.450.000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174-Hammam Chatt 1164

Identifiant Unique : 1035409T

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 21 Juin 2023 à 10H au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria route Touristique de Soliman, 8020 Soliman à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'Administrateurs;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'Exercice 2022 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2022 ;

4. Approbation des états financiers de l'Exercice 2022 et des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'Exercice 2022 ;

7. Jetons de présence alloués aux membres du Conseil;

8. Renouvellement des mandats des Administrateurs;

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 Juin 2023, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2023R01418SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2023

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 8.450.000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174-Hammam Chatt 1164

Identifiant Unique : 1035409T

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 21 Juin 2023 à 11H00 au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria route Touristique de Soliman, 8020 Soliman à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria ;

2. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 Juin 2023, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2023R01419SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023

RAFFINERIE AFRICAINE

Société SA

Capital : 3.733.900 DT

Adresse : Rue des Usines, Z.I Sidi Rezig - Mégrine 2033

IU : 011822S

Les actionnaires de la société RAFFINERIE AFRICAINE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra lundi 26 Juin 2023 à 11h au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport de gestion 2022

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2022.

5. Quitus pour le conseil d'administration.

6. Attribution de jetons de présence.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et des résultats reportés.

8. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC.

9. Nomination des membres du conseil d'Administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025

10. Questions diverses.

11. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023R01420SANB3

Convocation

SOMIP

Société anonyme

Au capital de 1.220.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis - Tunisie

I.U : 1054447G

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 27 Juin 2023 à 10h au siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 ;

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs;

7. Nomination d'un commissaire aux comptes;

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R01427SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 001166 C

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 30 Juin 2023 à 10 heures, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport général du Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Nomination d'administrateurs

- Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence.

2023R01441SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 14/7/2023

Société HOUDA INVEST

Société anonyme

Au capital de 8.445, 000 Dinars

Siège social : Dkhila 5004 - Monastir

RNE : 969060T

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire de la société Houda INVEST qui se tiendra le vendredi 14/7/2023 à 10h à BH EQUITY à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2020.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2020.

5. Affectation de résultat.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Renouvellement du Mandat du PDG et administrateurs.

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

11. Pouvoirs.

2023S00672SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 7/7/2023

Société HOTEL HOUDA

Société anonyme

Au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : Dkhila 5004 - Monastir

RNE : 020917A

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hôtel Houda qui se tiendra le Vendredi 7/7/2023 à 10h au siège de la Société sise à Dkhila 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2020.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2020.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des Sociétés Commerciales.

6. Affectation de résultat.

7. Examen de déroulement de la phase de redressement judiciaire

8. Quitus aux administrateurs.

9. Pouvoirs.

2023S00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "FORMA AGRO TUNISIA S.A"

Société anonyme

Au capital de 3.212.800 Dinars

Siège social : Immeuble Ezzine Rue Ibn Badiss Khezama Est 4051 Sousse

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le Mardi 27 Juin 2023 à 10h, au Siège social : Immeuble Ezzine Rue Ibn Badiss Khezama Est Sousse.

Les points suivants seront l'ordre du jour de cette réunion :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de 2022 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes ;

4. Approbation des états financiers de 2022 ;

5. Approbation des opérations et conventions rentrants dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Affectation du résultat de 2022 ;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Pouvoirs pour formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2023S00676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Sfax Médina

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 12 juillet 2023 à 18h à l'hôtel RADISSON angle rue Khaled Ibn Walid et rue de Ribat beb bhar Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4- Approbation du rapport du conseil l'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

8- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2022.

9- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2022.

10- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2022.

11- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2023-2024-2025.

12- Divers.

2023X00750SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2022)

Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane

Société Anonyme

Au capital 2.500.000 D.T

Kef Centre - Av. Mongi Slim - 7100 Le Kef

Identifiant Unique : 1234640H/A/M/000

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane a l'honneur d'inviter tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu mardi 4 juillet 2023 à 9h du matin aux Bureaux de Tunis de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, sis à Tunis, 9, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

5. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 200 nouveau et l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux administrateurs

8. Jeton de présence

9. Procédure de dépôt, d'enregistrement et de publication.

2023401388SANB3

Convocation

POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE

POLYCLINIQUE AMILCAR.SA

Au capital de 28 800 000 DT

Siège social : Résidence «Tej ENNASR II», Imm. C, Appt. C II - 2037 Ennasr II Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE - POLYCLINIQUE AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 30 Juin 2023 à 17 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7- Affectation des résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Fixation des jetons de présence.

10- Pouvoirs pour formalités.

11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont mis à votre disposition au siège social.

2023401409SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING «TRG»

Société anonyme

Au capital de 10 750 000,000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue 8603 Z.I La Charguia I - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1746200H

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING "TRG" sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis le vendredi 7 juillet 2023 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire.

- Modification de l'Article 6 des statuts.

2023401414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE SA»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha 1er étage - Mutuelleville - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1021844M

Le Conseil d'administration tenu le 30 mai 2023, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le vendredi 30 juin 2023 à 10 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

3/ Approbation de conventions réglementées

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

5/ Quitus aux administrateurs.

2023401419SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INNOVA MEDIAS

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : 45, Avenue du Japon, Immeuble Le 45, Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant unique : 1356161Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «INNOVA MEDIAS», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2023 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la nomination provisoire d'un nouvel administrateur,

2. Questions diverses.

2023401427SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INNOVA MEDIAS

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : 45, Avenue du Japon, Immeuble le 45, Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant unique : 1356161Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «INNOVA MEDIAS», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 10 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation,

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et présentation des comptes dudit exercice,

1. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5. Approbation des conventions règlementées,

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

6. Questions diverses.

2023401428SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP 3000 Immobilière SA

Société anonyme

Au capital social de 7000 000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2425932009

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de CAP 3000 Immobilière qui se tiendra mardi 20 juin 2023 à 17 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3/ Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6/ Approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Ratification de la décision du conseil d'administration du 31 mai 2021 renouvelant les pouvoirs de monsieur Mohamed Seifallah Hababou pour la durée de son mandat.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2023401434SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE D'ETUDES, DE REALISATION, D'AMENAGEMENT ET D'HYDRAULIQUE «SERAH»

S.A au capital 200.000 Dinars

3 rue Mahmoud El Matri 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031071M

Suivant PV de la réunion de Conseil d'Administration en date du 25/5/2023 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène en date du 25/5/2023 sous le n°23802295 quittance n°30080, Messieurs les actionnaires de la société anonyme SERAH sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 22 juin 2023 à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes

2. Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022

3. Quitus aux administrateurs

4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022

5. Approbation des conventions réglementées

6. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2023

7. Pouvoirs pour formalités.

2023401435SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES, DE REALISATION, D'AMENAGEMENT ET D'HYDRAULIQUE«SERAH»

S.A au capital 200.000 Dinars

3 rue Mahmoud El Matri 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031071M

Suivant PV de la réunion de Conseil d'Administration en date du 25/5/2023 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène en date du 25/5/2023 sous le n°23802295 quittance n°30080, Messieurs les actionnaires de la société anonyme SERAH sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 22 juin 2023 à 12h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par conversion des comptes courants associés en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription et approbation du rapport du conseil.

- Augmentation du capital de la société de 100 000 Dinars à libérer par transformation de créances des associés et suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

- Augmentation du capital de la société de 60 000 Dinars à libérer en numéraire et pouvoirs au conseil pour en fixer les modalités.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs pour formalités.

2023401436SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société coopérative des éleveurs de volailles

"Al-Itquan"

Lieu : Gafsa, basée à Alim Sened, de gouvernorat de Gafsa

Identifiant fiscal : 1572521/ J

Son capital : 16100.000

Informe les personnes concernées que l'assemblée générale pour l'année 2021-2022 se tiendra le 28 juin 2023 à 16 heures du soir au siège susmentionné, pour examiner et approuver le rapport financier et littéraire.

2023X00743SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance Tunis 2 sous le Num 38508 en date de 31 Mai 2023, Mme Ben Sati Olfa a été nommée liquidateur pour mettre fin à l'état commun entre les deux

divorcés Med Elmontasar Sehli et Amal Ben Habib Chaker, et Mr Med Zied Bouali a été nommé juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2023T00564DIVD2

Avis

Kamel Jallouli déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre 12356 m² située à la route de Tunis km 13 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00740DIVD2

Avis

Jamel Abdelkefi déclare qu'il possède des parts à l'indivis dans un lot de terrain contenant 57 pieds d'oliviers sis à la route Mahdia km 45 Sfax et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié à l'attestation du notaire Lotfi Mziou et il désire extraire une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2023X00746DIVD2

Avis

Abdellatif Jarraya déclare qu'il possède un lot de terrain contenant 489.20 m² sis à la route Taniour Km 04 Sfax et il déclare qu'il a perdu son acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2023X00747DIVD2

Avis

Mr. Abdelhamid Maalej annonce qu'il a perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie approximative de 366 m² qui contient une maison qui est située à la Route Tunis Klm 09 Sfax, et il est effectué par l'acte de donation daté le 23/4/2009 et enregistré le 29/5/2009 n°M026998 à l'attestation de deux notaires Mohamed Mzid et son père Mohamed. Et il désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2023X00748DIVD2

Avis

Mer Zouhair Sakka annonce que son titre de propriété des 3/4 d'une maison Située à Route Menzel Cheker Km2 Sfax provenant d'un acte d'achat le 10 juin 1998 dressé par les notaires Ali Triki et Taher Koubaa a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2023X00753DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Vente d'un fonds de commerce

Avis 2023S00634FCCC2 paru au JORT annonces légales n°64 du 30 Mai 2023 page 1360

Lire : 2/12/2022

Au lieu de : 2/12/2023

Le reste demeure sans changement.

2023S00679RECZ9